

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: Aquaplan - Mastic de Reparation****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Emploi de la substance / de la préparation Mastic bitumineux de réparation.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

IKO nv - Aquaplan

d'Herbouvillekaai 80

B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00

Fax : +32 (0)3 248 37 77

E-mail: sds.europe@iko.com

Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons Paris : +33 (0)1 40 05 48 48

FR - ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02

Mention d'avertissement Attention**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.	(suite de la page 1)
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.	
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclique, <2% aromates Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 68910-93-0 EINECS: 272-756-1 Reg.nr.: 01-2119492544-31	talloil fatty acid Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315	0,4-0,5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas applicable.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. DNEL

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

Inhalatoire	DNEL	871 mg/m ³ (human)
-------------	------	-------------------------------

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:** Gants résistant aux solvants
- . **Matériau des gants**

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

(suite de la page 3)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. **Aspect:**

Forme: Pâteuse

Couleur: Noir

. Odeur: De type solvanté

. valeur du pH: Non déterminé.

. **Changement d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: 130 °C

. Point d'éclair 36 °C

. **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

. **Limites d'explosion:**

Inférieure: 0,5 Vol %

Supérieure: 7,0 Vol %

. **Pression de vapeur à 20 °C:** 3 hPa

. **Densité à 20 °C:** 1,17 g/cm³

. **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Insoluble

. **les solvants organiques:** Miscible avec de nombreux solvants organiques

. **Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

. **Teneur en solvants:**

VOC (CE) COV valeurs limites (cat A/i) 500 g/L 2010.

Le produit contient 150 g/L.

. **9.2 Autres informations**

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.2 Stabilité chimique**

. **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

. **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

(suite de la page 4)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes cyclic, <2% aromates

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4951 mg/l (rat)

CAS: 68910-93-0 talloil fatty acid

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 68910-93-0 talloil fatty acid

Inhalatoire	LC50	>0,1 mg/l (poisson)
	EC50	>0,1 mg/l (daphnia)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

(suite de la page 5)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

. **PBT:** Non applicable.

. **vPvB:** Non applicable.

. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. **Emballages non nettoyés:**

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 Numéro ONU**

. **ADR, IMDG** UN1268

. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

. **ADR** UN 1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. dispensé après 2.2.3.1.5.

. **IMDG** UN 1268, Petroleum products nos, 3, III, (36 °C c.c.)
Transport in accordance with 2.3.2.5 of the IMDG code.

. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. **ADR, IMDG**



. **Classe** 3 Liquides inflammables.

. **14.5 Dangers pour l'environnement:**

. **Marine Pollutant:** Non

. **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

. **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

. **Indications complémentaires de transport:**

. **ADR**

. **Quantités limitées (LQ)** 5L

. **Catégorie de transport** 3

. **Code de restriction en tunnels** D/E

. **"Règlement type" de l'ONU:** UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, III

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

Numéro de version 3

Révision: 16.05.2017

Nom du produit: **Aquaplan - Mastic de Reparation**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- . **Prescriptions nationales:**
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**
Ce produit ne contient pas des SVHC.
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- . **Contact:** sds.europe@iko.com
- . **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- . *** Données modifiées par rapport à la version précédente**